



OBSERVATOIRE **T**OGOLAIS DES **M**EDIAS
(OTM)

**Journée Internationale de la
Liberté de la Presse**

**Rapport sur l'état de
la presse au Togo**

(03 mai 2011 - 03 mai 2012)

Présenté par l'OTM

BP : 30 277 Lomé -TOGO Tél : 22 34 13 57 Cel : 90 03 18 24

Introduction

La liberté de la presse arrachée de haute lutte depuis l'enclenchement du processus de démocratisation des pays africains entre 1989 et 1990 ne s'est pas totalement débarrassée des tentatives d'emprises et de divers accrocs vis-vis des pouvoirs publics. Elle souffre également des dérapages sporadiques susceptibles d'annihiler les sacrifices consentis.

La journée internationale de la liberté de la presse célébrée chaque 03 mai offre l'occasion à l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) d'exposer les avancées et les régressions malgré les obstacles rencontrés en matière de la liberté de la presse, d'analyser les relations entre les journalistes et les institutions de la République, notamment la Haute Autorité de l'Audio Visuel et de la Communication (HAAC) et entre les journalistes eux-mêmes.

Tels sont les points essentiels autour desquels s'articule le présent rapport qui débouchera sur des recommandations en vue de consolider l'enracinement de la liberté de la presse au Togo.

I- La presse togolaise

1.1 Les médias d'Etat

Les journalistes agents de l'Etat (fonctionnaires) soumis aux statuts de la fonction publique, ont une marge étroite de liberté dans l'exercice de leur métier. Au cours de ces douze derniers mois, des efforts ont été consentis pour améliorer les programmes au niveau de la télévision et des radios d'Etat.

Au niveau de la TVT, des efforts sont enregistrés en matière de présentation de dossiers et de création de nouvelles émissions quoique certains se ressemblent ou font doublon.

Il est à noter avec satisfaction que pour la seconde année consécutive les prix régional et mondial de la Radio et de la Télévision en faveur des enfants (ICDB) ont été décernés en avril dernier par, l'UNICEF à la TVT pour son programme « à nous la Planète ».

L'option de satellisation de la Télévision nationale est salubre. Toutefois, il va falloir accélérer le processus dans la droite ligne des chaînes de télévisions dont la date butoir pour la numérisation est 2015.

Le quotidien national étant le reflet du pays, il faut une volonté politique affirmée pour que Togo-Presse soit modernisé tant au plan de l'habillage que du contenu. En tout état de cause, le quotidien national, vitrine du pays, devrait être restructuré pour être hissé au même niveau que ses confrères de la sous-région.

Au nombre de quatre sur toute l'étendue du territoire national, Les radios rurales sont d'initiative locale.

L'Agence Togolaise de Presse (ATOP) présente sur toute l'étendue du territoire alimente les médias en dépêches. Depuis le mois de Mars 2012, le bulletin de cette agence par le passé bi-hebdomadaire est devenu quotidien.

L'Etat s'est doté de presse en ligne. En dehors du site gouvernemental

republicoftogo.com, la présidence togolaise et la primature disposent de site internet.

1.2 Médias privés:

Au Togo les médias privés jouissent d'une liberté de ton. La libéralisation des médias et la dépénalisation des délits de presse ont donné lieu à une multiplicité de publications. La conjoncture économique difficile que connaît le pays contraste avec l'omniprésence de près de 200 titres déclarés dont une quarantaine assurent plus ou moins régulièrement leur parution. L'univers médiatique togolais compte plus de 80 radios et une douzaine de chaînes de télévision.

On note un foisonnement de journaux en ligne. Certaines publications se sont dotées d'une version électronique. A côté de l'agence de presse et de communication électronique (Savoir News), une nouvelle agence de presse bilingue nommée *afreepress.com* a aussi vu le jour. Il existe également une radio en ligne et plusieurs blogs et sites internet animés par des Togolais de la diaspora ou non et qui relaient des informations sur le Togo. Plusieurs partis politiques se sont également dotés de site d'information.

1.3 Publication, diffusion et localisation

Un nouveau quotidien a vu le jour au cours des douze derniers mois portant le nombre à quatre. Au total, la presse écrite privée compte également quatre bihebdomadaires puis des magazines spécialisés. Mais l'écrasante majorité est constituée d'hebdomadaires. Plusieurs journaux ont amélioré la qualité de leur habillage et tirent en quadrichromie. De manière générale, les directeurs et promoteurs des journaux s'efforcent de donner une autre image de la presse privée togolaise. Toutefois, des efforts restent à faire pour éviter des fautes de grammaire et d'orthographe.

En ce qui concerne les radios, de nouvelles émissions débat et interactives ont vu le jour. Il en est de même pour les télévisions. Cependant des efforts doivent être faits par les animateurs des dites émissions afin de canaliser les auditeurs et les téléspectateurs

Très peu d'organes de presse sont érigés en véritables entreprises de presse. A la faveur de l'aide de l'Etat à la presse de 2009 dont l'une des conditions d'attribution est l'acquisition d'un siège, des publications se sont efforcées d'avoir un local et des équipements modernes. Cependant, plusieurs se retrouvent "dans la nature" et paient les services de studios de mise en page qu'ils transforment provisoirement en sièges de fortune.

Aujourd'hui, la diminution de cette aide a obligé certains responsables d'organes à renoncer au bail des sièges de leurs journaux

Pour répondre aux exigences internationales qui voudraient que les radios passent au numérique en 2012 et les télévisions en 2015, la majorité des radios et télévisions ont également renforcé leurs équipements, permettant une nette amélioration des sons et des images.

II Rapport avec les institutions

2-1 L'Etat et le gouvernement

Les relations entre les autorités togolaises et la presse privée au cours des douze derniers mois semblent connaître une légère amélioration par rapport à l'année dernière.

Certains Ministres ont fait preuve d'ouverture en acceptant volontiers de répondre aux inquiétudes des journalistes sur les questions les concernant.

L'exemple le plus pathétique de cette ouverture est l'acceptation du Ministre de la Sécurité de prendre en charge les frais de soins d'un journaliste passé à tabac par les forces de l'ordre et de sécurité lors d'une manifestation des Organisations de Défense des Droits de l'Homme (ODDH) alors que le confrère s'apprêtait à prendre des images. Mais des plaintes de certains membres du gouvernement devant les tribunaux contre certains journaux de la place aboutissant à des condamnations en cascade, ont refroidi les relations entre la presse et le gouvernement.

Les institutions de l'Etat et la justice sont considérées par certains journalistes comme des instruments aux mains de l'exécutif qui s'en sert pour régler les comptes à la presse. Cependant le verdict rendu par la justice togolaise dans l'affaire Radio X Solaire contre l'ART et P donnant raison à la radio de l'association La Cigale, a semblé faire renaître l'espoir entre la presse et le pouvoir judiciaire.

Les rapports tumultueux entre la presse privée et les autorités togolaises ont été surtout marqués par des plaintes en diffamation d'une personnalité qui serait proche du Chef de l'Etat à l'encontre de deux publications. Ces confrères s'en sont sortis avec de lourdes amendes à payer.

Au cours des douze derniers mois, l'Agence Nationale de Renseignement, une institution placée sous l'autorité du Chef de l'Etat a été pointé d'un doigt accusateur comme planifiant un assassinat contre certains journalistes dont une liste serait établie.

2-2 La HAAC

Dans l'ensemble, les relations entre les acteurs de médias privés et la HAAC sont souvent tendues. Elles se sont exacerbées par la composition du bureau de la nouvelle mandature. La presse privée a en effet vivement contesté sa non représentation dans le bureau de la nouvelle HAAC.

Au cours de ces douze derniers mois, ces relations ont été placées sous le signe de la défiance et de la méfiance. Les acteurs de la presse privée considèrent que cette institution privilégie les mises en garde et les rappels à l'ordre au détriment de la promotion et la défense de la liberté de la presse. De ce fait, ils la perçoivent à tort ou à raison comme un outil répressif de l'Etat contre eux. Néanmoins, les visites des rédactions par la HAAC ont semblé tempérer la situation et redonner confiance aux acteurs.

Cependant, les membres de cette Institution pourtant constitutionnelle n'occupent pas toujours la place appropriée dans le protocole d'Etat. En effet, le

Ministère de la Communication a tendance à prendre de l'ascendance sur elle. Ce conflit de compétence se fait remarquer lors des cérémonies d'ouverture de séminaires à l'intention des journalistes.

2-3 Les organisations de presse et l'OTM

Depuis le regroupement des associations de patrons de presse en une seule organisation dénommée Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP), des tractations étaient en cours en vue de la création d'une organisation unique de journalistes quand un nouveau Syndicat, le Syndicat des Journalistes Indépendants du Togo, (SYNJIT), a été porté sur les fonts baptismaux.

La signature de la convention collective entre journalistes et patrons en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail des journalistes se fait également attendre en dépit de la tenue en Octobre 2011 d'un atelier de finalisation de cette convention à Kpalimé.

Dans l'ensemble, les journalistes ne participent ou ne contribuent pas, voire très peu, à la dynamisation des organisations. Ils attendent plutôt qu'elles règlent toutes leurs préoccupations. De plus, des suspicions liées à la situation politique excessivement bipolarisée induisent une crise de confiance entre les journalistes et les organisations de presse.

L'organe d'auto-régulation, l'OTM entretient une relation de complémentarité avec la HAAC de même qu'avec les autres organisations de presse.

Dans une atmosphère où le journalisme est confondu avec le combat politique partisan et où la déontologie est fréquemment foulée aux pieds, les appels de l'OTM pour le respect des règles de la profession sont perçus par certains confrères comme un appui au pouvoir en place.

En tant que garant du respect du code d'éthique et de déontologie de la presse, l'OTM sur auto-saisine ou sur plainte, a eu à interpellé des responsables d'organes de presse et d'information, soit pour exiger réparation des torts causés, soit pour tenter des règlements à l'amiable entre les organes et les plaignants. Dans l'ensemble, au cours des douze derniers mois, les relations entre l'OTM et les responsables d'organes de presse et d'information ont été moins tendues que par le passé. Des Togolais ont fait beaucoup plus confiance à l'OTM en y envoyant des plaintes au lieu de traduire les confrères devant les tribunaux ou de régler eux-mêmes les comptes. Au total, l'Observatoire a eu seize audiences sur saisines et auto saisines à ce jour.

III-Confraternité

Depuis le 03 Mai 2011, les médias et les journalistes se sont efforcés de respecter la règle de la confraternité qui proscrie les attaques entre confrères par presse interposée. Cependant des cas de violations de la règle de confraternité ont été enregistrés entre plusieurs confrères ou médias, violations matérialisées par des attaques verbales et même physiques de tous genres.

Certes il y a eu des discordances sur la conduite à tenir suite à la publication d'une liste de journalistes qui seraient menacés par l'ANR, mais les cas les plus

récurrents sont les attaques personnelles par médias interposés et au cours ou à l'issue des émissions débats. Dans ce sens, l'OTM a eu à concilier plusieurs confrères dont deux cas sont les plus frappants. Le premier cas est celui d'un journaliste qui, lors d'une manifestation, a taxé un confrère de journaliste d'un parti politique. Les manifestants ont failli violenter ce dernier sur le champ n'eu été l'intervention d'un autre confrère. Ayant subi ce sort, le journaliste étiqueté a saisi l'OTM, mais sans attendre que le tribunal des pairs se prononce sur cette affaire, il a commencé à régler son problème dans les colonnes de son journal et sur les ondes des radios.

Le deuxième cas est celui de deux doyens d'âge dans la profession qui ont choisi de s'invectiver à travers leurs journaux. L'intervention de l'OTM a permis d'enterrer la hache de guerre. Constatant ainsi que la confraternité est l'une des règles les plus violées du code d'éthique et de déontologie des journalistes du Togo, l'Instance d'Autorégulation se propose d'instituer pour compter de cette année **“une semaine de la confraternité”** dont le programme et le calendrier seront communiqués ultérieurement.

IV-Aide de l'Etat à la presse

Depuis 2010, c'est seulement une enveloppe de 75.000.000 qui est réservée pour l'aide de l'Etat à la presse privée. Les tractations menées par les organisations de presse pour une augmentation n'ont rien donné. La résistance affichée par les gouvernants sur cette question de l'aide témoigne du degré de détérioration des relations entre la presse privée et les autorités.

V Difficultés

5 -1 Médias publics

Les médias d'Etat regorgent encore de nombreux journalistes temporaires, pigistes ou bénévoles et récemment ceux du Programme de Volontariat National (PROVONAT). Tout ce beau monde attend d'être intégré afin d'améliorer leurs conditions de vie et la qualité du travail fourni.

Globalement, le manque ou l'insuffisance de moyens matériels est remarquable au niveau de tous les médias d'Etat (caméras, ordinateurs, appareils photo, matériel d'enregistrement de son, tables de montage, connexion internet, véhicules de reportage etc.)

A l'heure des Programmes Assistés par Ordinateur et des Technologies de l'Information et de la Communication, Togo- Presse est toujours à l'étape des cicéros, du calibrage et de maquettage manuels.

En ce qui concerne l'ATOP, seule agence de presse publique censée couvrir toute l'étendue du territoire national, elle souffre de manque de formation du personnel en plus du manque chronique de matériel de travail et surtout de moyens de déplacement. Les mêmes problèmes sont notés à Radio - Lomé, Radio Kara et à la TVT.

Le manque de statut particulier et de transformation en office empêchent les médias publics surtout la TVT d'être sur la même longueur d'onde que d'autres

télévisions des pays voisins. En tout état de cause, l'absence de la TVT sur satellite est également une situation qui relègue le Togo loin derrière ses voisins en matière d'innovation.

5-2 Médias privés

La presse privée togolaise quant à elle baigne dans une précarité généralisée. Elle regorge de journalistes à cheval entre deux, trois voire quatre rédactions, en raison des difficultés financières liées aux salaires dérisoires et aux conditions de travail très pénibles. Les rédactions de certaines publications tendent à se réduire à la seule personne du directeur.

La mévente et la rareté des recettes publicitaires se sont généralisées. Les maigres recettes ne suffisent pas à faire face aux charges rédactionnelles, aux frais de papier et d'impression ainsi qu'aux charges incompressibles d'eau, d'électricité et de loyer pour ceux qui ont un siège. En plus de la location et du prêt des journaux par des lecteurs, les publications sont en état de faillite permanente. Face à cette situation intenable, assurer la parution régulière d'une publication relève du miracle.

Dans ces conditions, certains responsables d'organes de presse se voient obligés de recourir à d'autres activités ou à solliciter des financements occultes pour pouvoir joindre les deux bouts. L'absence d'une convention collective pose également le problème de rendement et d'efficacité chez les journalistes qui n'ont aucune couverture sociale.

L'autre problème qui mine les journaux est celui de la messagerie. L'absence de cette structure empêche les journaux de couvrir l'ensemble du pays. Le manque d'une centrale d'achat pour les intrants pénalise les patrons de presse qui sont obligés d'enrichir les boutiques qui vendent ces intrants.

S'agissant des radios et télévisions, les journalistes se plaignent également des salaires dérisoires et les responsables quant à eux se plaignent de frais trop élevés, de factures d'électricité, de paiement de frais insignifiants pour les annonces et des frais trop élevés des redevances de l'Autorité de réglementation.

VI-Atteintes à la liberté de la presse

Au cours des douze derniers mois, aucun emprisonnement de journaliste pour délit de presse n'a été signalé. Toutefois, des cas d'atteinte à la liberté de la presse ont été relevés. Des anicroches entre des reporters et les forces de l'ordre ont été notées. Des journalistes ont été menacés, molestés et/ou pris à partie par des forces de sécurité et des militants et sympathisants de certaines formations politiques lors des manifestations en violation du code de la presse et de la communication en vigueur. Le cas le plus récent est intervenu la semaine dernière suite à des actes de violence perpétrés sur un confrère dans l'exercice de sa profession au cours d'une manifestation du Collectif Sauvons le Togo.

VII- Manquements à la déontologie

Du 03 Mai 2011 au 03Mai 2012, des journalistes ont abondamment violé le code d'éthique et de déontologie des journalistes du Togo. Des fausses nouvelles, des atteintes à la vie privée et des informations sensationnelles ainsi que des images choquantes ou horribles ont été diffusées ou publiées. Malheureusement, parmi les journalistes qui sont passés maîtres de l'art dans cette matière figure un ancien de la profession qui a publié une certaine carte politique du Togo pouvant inciter à la haine tribale. Ces atteintes à la déontologie ont suscité des rappels à l'ordre de l'OTM à l'encontre des médias mis en cause.

Les réactions des organes de presse et d'information face aux plaintes de personnes qui se sont senties victimes, témoignent d'un plaidoyer pour le droit à l'impunité des journalistes. Tout se passe comme si d'une part, au nom de la liberté de la presse, les journalistes togolais ont le droit d'attenter à la vie privée et à l'honneur de paisibles citoyens et des autorités étatiques ; et que, d'autre part, ceux qui s'estiment diffamés n'ont pas le droit de réclamer réparation sous prétexte que la justice est instrumentalisée par le pouvoir en place. Une telle perception de la dépénalisation des délits de presse ouvre la voie à la légitimation de l'impunité des journalistes. Ainsi, il est à craindre que les citoyens qui s'estiment diffamés ou injustement mis en cause à travers la presse n'en viennent à se faire justice eux mêmes. Il est à regretter que lors des émissions débats entre confrères, des journalistes prennent la place des hommes politiques ou s'érigent en donneur de leçon.

Conclusion

Loin d'être une fin en soi, la liberté d'expression est une quête permanente qui exige la contribution de tous. Au Togo, la dépénalisation des délits de presse semble avoir donné libre cours à certains journalistes de fouler au pied les règles élémentaires d'éthique et de déontologie de leur métier. Ceci engendre des accrocs avec les pouvoirs publics et des procès qui condamnent certains à de lourdes amendes, voire des suspensions de journaux. Dans cet environnement, sont à féliciter des médias qui font un travail professionnel. Ces efforts méritent d'être redoublés pour éviter que la liberté d'expression chèrement acquise ne soit sacrifiée sur l'autel de nos propres fautes.

Recommandations

Aux autorités étatiques

- Améliorer les conditions de travail des journalistes des médias d'Etat et revoir la situation des journalistes bénévoles ainsi que des pigistes.
- Transformer les entreprises de presse étatiques en office et adopter le statut particulier des journalistes du public pour une meilleure rentabilité et une bonne qualité des prestations.
- Doter les médias publics de plus de moyens et de matériels adéquats afin

de leur permettre de se moderniser et permettre ainsi aux journalistes d'assumer pleinement leur responsabilité

- Intégrer progressivement les journalistes dits bénévoles ou volontaires afin de régler le problème de discrimination dans leur traitement.
- Revoir à la hausse la dotation de l'aide de l'Etat à la presse.
- Pérenniser la campagne de sensibilisation à la citoyenneté à travers les médias initiée par la Primature
- Considérer la presse privée comme une presse d'intérêt public
- Encourager les sociétés para- étatiques à nouer des partenariats avec la presse privée pour l'aider à mieux s'épanouir.
- Accélérer le processus judiciaire en vue de la réouverture de la Radio X Solaire.

Aux médias

- Respecter le code de déontologie et les textes en vigueur.
- Faire un effort nécessaire d'équilibre dans le traitement des informations sensibles lors des émissions- débats et émissions interactives.
- S'efforcer de se mettre en règle avec l'autorité de réglementation des postes et télécommunication (pour les médias audio visuels)

Aux Organisations de presse

- Promouvoir et encourager les actions en vue de la redynamisation des organisations de presse.
 - Poursuivre les efforts en vue d'aboutir dans un délai raisonnable à un regroupement unique des journalistes du privé et du public.
 - Accélérer la mise en place de la convention collective.
 - Accélérer le processus de mise en place d'une messagerie et d'une centrale d'achat.

Fait à Lomé, le 03 Mai 2012

L'Observatoire Togolais des Médias